

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

THOMAS CHAPUIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 23 mars.

Un homme qui a de la chance au Sénat, c'est l'honorable M. Bérenger. Il a fait passer, hier, en première délibération, tout son projet de loi sur les récidivistes et la réhabilitation. Quelques sénateurs mal convaincus de l'excellence des idées contenues dans tous les chapitres du projet ont proposé des amendements et demandé des modifications. Mais M. Bérenger n'a pas voulu céder une ligne de son projet et le Sénat lui a donné raison en votant tous ses articles et en décidant qu'on passerait à la seconde délibération.

La Chambre, elle, a terminé hier "la loi municipale" qui lui était revenue légèrement amendée du Sénat. Il y avait entre autres certains amendements relatifs au logement des desservants, aux clefs des églises qui ont un clocher avec entrée indépendante, et aux relations des fabriques et des communes—dont les anticléricaux du Palais-Bourbon étaient furieux. Ces anticléricaux ont adjuré la Chambre de rappeler ce Sénat à l'ordre et de rogner tous ces amendements coupables. Mais le gouvernement étant intervenu pour déclarer qu'il s'arrangeait des modifications légères exigées par le Sénat, la majorité s'est inclinée et a émis un vote favorable. Une loi nouvelle nous est donc née définitivement. On a ensuite passé à la question de l'avancement dans l'armée, sur lequel il n'y a pas entente complète entre le ministre de la guerre et la commission. Le général Campenon, ayant demandé l'ajournement du projet, s'est borné à faire un historique de la question. M. de Roys, au nom de la commission, a résumé le rapport présenté par lui sur la question, et là-dessus on s'est ajourné. Entre temps, M. Lecherbonnier avait déposé son rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation municipale de Paris, projet qui est gros d'orages, car il va mettre aux prises les Freycinetistes et l'extrême gauche avec la majorité ministérielle. Nul ne sait quand seront discutés le projet et le rapport de M. Lecherbonnier. Néanmoins les élections municipales approchent et, au nom de l'extrême gauche, M. Sigismond Lacroix a demandé hier que, sans se prononcer sur le projet, la Chambre donnât une solution aux modifications proposées sur le mode de scrutin. La majorité a fait droit à cette demande; les deux articles relatifs au mode de scrutin seront distraits de la loi et discutés isolément la semaine prochaine.

Le citoyen Rochefort se multiplie pour utiliser au profit de l'anarchie les événements d'Anzin. A peine revenu de Denain avec son ami et cousin Maurice de Talleyrand Périgord qui offre cinq mille francs aux grévistes, M. Rochefort présidait hier soir, salle Lévis, une réunion en faveur des grévistes d'Anzin. La fine fleur du parti radical était là, ainsi que nombre de personnages fameux de la Commune entre autres

les citoyens Eudes, Vaillant, Courmet. Naturellement tous les orateurs ont, à la suite du citoyen Rochefort, déclamé contre la compagnie d'Anzin. Parmi ces échauffés de la démagogie à qui la tribune, au Palais Bourbon, ne suffit plus, je peux vous citer M. Giard, le député de Valenciennes, M. Laguerre, le député d'Apt (Vaucluse), M. Brousse, le député des Pyrénées Orientales et M. Roche, le député parisien. Mais le véritable héros de la soirée a été Basly, le porte-paroles et le représentant des mineurs d'Anzin. C'est un garçon de trente ans bien découplé et qui n'a pas l'air mécontent d'avoir enfin trouvé sa voie. Il a travaillé plusieurs années dans les mines; mais ses camarades l'ont choisi pour être leur interprète et ils lui ont fait un sort au moyen de leurs cotisations.

Le voilà lancé maintenant, et on sent qu'il entrevoit en rêve un siège de député. La réunion (d'environ cinq mille personnes) a beaucoup acclamé le citoyen Basly, qui a longuement insisté sur le triste sort des ouvriers, sur leur patience et sur leur résignation, mais qui a aussi véhémentement dénoncé aux haines du peuple les "exploiteurs" de la Cie d'Anzin.

Le gouvernement a fait distribuer le Livre Jaune concernant les affaires de Madagascar dont il sera question demain au Palais-Bourbon en raison de l'interpellation Lanessan. Les pièces importantes du dossier sont les instructions données au chef de l'expédition navale et au représentant de la France à Madagascar et quelques notes courtoises échangées entre les cabinets français et anglais.

Courrier littéraire

XAVIER MARMIER

(Suite)

Notre poète n'avait-il point déjà déposé le sceptre de son gouvernement littéraire pour reprendre les tablettes du voyageur et la plume du romancier? Est-ce que la corvette La recherche,—un nom d'heureux augure—ne le réclamait pas au nombre de ses passagers qui projetaient une expédition scientifique dans les mers du Nord? J'imagine que ce dut être le jour où il alla prendre congé du statuaire David que celui-ci voulait garder le profil éternel et rêver du poète aventureux. A tout événement, le sculpteur s'empressait de donner place, dans son Panthéon d'hommes illustres, à ce jeune écrivain qui n'avait pas encore vingt-six ans, comme si les hasards de sa destinée avaient effrayé l'artiste.

Le voyageur s'éloigna, mais pour revenir. De chacune de ses excursions, il a rapporté un livre alerte, original, instructif, toujours honnête. C'est à lui que s'adressent ces lignes d'un contemporain :

"Je veux être aimable, parce que c'est dans ma nature, et écrire des livres d'une morale irréprochable, parce que je ne connais pas, pour un honnête homme, de plus lourd far-

deau que l'idée d'avoir écrit une œuvre, une page, une ligne dangereuse pour les jeunes gens."

Ce programme est demeuré celui de M. Marmier et lui a valu le rang qu'il occupe dans les lettres françaises. Poète, il donne par sa vie de travail, d'investigations, de courses incessantes un démenti à l'apologue de Schiller que lui-même a si bien raconté.

"Jupiter annonce du haut de son trône qu'il va distribuer aux hommes les richesses de la terre. Tous aussitôt d'accourir et de prendre avec avidité : celui-ci la forêt, celui-là les champs, cet autre les chariots et les marchandises. Chacun ayant son lot, arrive le poète indolent, rêveur. Les distributions étant finies, Jupiter n'avait plus à lui donner que l'aurole de la gloire."

Notre poète n'a pas connu l'indolence. Toujours en action, parcourant le monde presque sans halte, il y avait à craindre que la Fortune ne l'atteignît jamais pour poser sur son front cette aurole, suprême récompense des poètes.

La Fortune a pu le rejoindre. Et lorsque je le salue du beau titre de poète, n'ai-je pas un peu tort? Il y a longtemps, ce me semble, qu'il ne scande plus la strophe ou le distique.

Sur ce point, les doutes sont permis. C'est bien, en effet, le nom de M. Marmier que je lis au bas de cette chanson naïve d'une paysanne finlandaise endormant son nouveau-né dans son berceau d'écorce de bouleau :

"Dors, petit oiseau de la prairie; dors doucement, joli petit rouge-gorge."

"Dieu t'éveillera quand il en sera temps."

"Le sommeil est à la porte et dit : N'y a-t-il pas ici un doux enfant qui voudrait dormir?"

"Un petit enfant enveloppé dans ses langes, un bel enfant qui repose dans sa couverture de laine?"

"Dors, petit oiseau de la prairie; dors doucement, joli petit rouge-gorge."

Que vous en semble? L'homme qui a transcrit ces paroles n'est-il pas poète? S'il n'était qu'un érudit, pensez-vous qu'il eût prêté l'oreille aux stances monotones d'une pauvre femme de Finlande?

Il y a plus de vingt ans qu'un rédacteur du Journal des Débats, ayant à parler du Roman d'un héritier, écrivait : "M. Xavier Marmier s'obstine au roman vertueux, et il a raison." Cette critique, tout à l'éloge de l'écrivain, ne porte pas seulement sur le Roman d'un héritier, elle s'adresse aussi aux Fiancés de Sptzberg, à Gazida, à Hélène et Suzanne, à l'Avare et son trésor, autant d'œuvres irréprochables, d'un incontestable mérite littéraire et d'une originalité pittoresque qui est le secret du romancier. Ce dernier trait appartient en propre à M. Marmier. C'est à ses voyages qu'il le doit.

Le plus souvent, le romancier choisit son cadre comme le dramaturge son décor, et l'action se déroule sous l'œil du lecteur sans que le

site se modifie. On dirait d'une causerie qui commence et s'achève au coin d'un même feu. Les accessoires du récit demeurent ce que le poète les a faits.

Avec M. Marmier, rien de semblable. L'imagination du touriste, la mémoire du voyageur, toujours fertiles, l'emportent à travers le monde. Il franchit des espaces sans mesure, gagne les régions hyperboréennes, revient subitement à Trianon, et nous appelle à Montréal pour entendre l'épilogue de ses attachantes odyssées. Il se meut dans les mondes habités avec l'aisance de ces êtres féériques doués d'une seconde vue, qui ne sont étrangers dans aucune patrie, inconnus à aucun foyer. Et lorsque ce citoyen de l'univers jetait un regard élevé sur les peuples innombrables auxquels il était allé demander l'eau et le feu, il s'écriait tout à coup, dans l'enthousiasme de son âme aimante.

Les hommes seuls entre eux ont posé ces barrières, qui s'effacent déjà, qui tomberont un jour.

Car du nord au midi tous les hommes sont frères, la nature par tout chante son chant d'amour...

Vous êtes inquiet. Tant de mansuétude vous effraie. Si je devine votre pensée, vous redoutez d'apprendre que ce perpétuel pèlerin, cet hôte de l'humanité n'ait pas conservé dans son cœur le culte jaloux de la patrie.

Rassurez-vous. C'est au palais de l'Institut, en présence des immortels et devant l'élite de la société parisienne, que le directeur de l'Académie française a voulu rendre publiquement témoignage au patriotisme de M. Marmier pendant l'année terrible.

"Étrange contradiction de votre destinée! Combien de gens, dans la prévision trop facile du siège de Paris, avaient senti naître en eux le goût des voyages! Vous qui aviez passé une partie de votre vie, passionné pour cette libre allure du voyageur qui était votre vie même, vous voilà soudain et volontairement renfermé dans une grande ville, séquestré de la France et du monde, sans nouvelles de vos amis et de votre famille, n'en ayant pas même de ce vaillant général, votre frère, un des défenseurs de Verdun, que quelques heures de route séparaient à peine de vous. Vous aviez voulu être assiégré, vous l'êtes."

Qui ne demeurerait frappé de cette immobilité raisonnée à l'heure du péril national, chez un homme dont l'existence n'avait été jusque-là qu'une incessante agitation! L'amour de la France! Certes, ce fut l'une des plus fortes passions de l'écrivain dont nous parlons. A défaut de ses romans, de ses récits de voyages dans lesquels il aime à rappeler les gloires de son pays, M. Marmier ne s'est-il pas montré patriote lorsque, s'adressant à M. de Viel-Castel, il le félicitait en termes qu'on n'a pas oubliés de s'être fait l'historien de la Restauration.

L'une des pages les plus éloquentes qui aient été écrites depuis vingt

ans a pour titre : La France dans ses colonies. Elle est de Marmier. A l'heure actuelle, il conviendrait de la rappeler sans en rien omettre. Champlain, Lasalle, Montcalm, Cartier, Duplex, Fongères, Flacourt, Martin, tous ces représentants illustres de la France et de sa foi chrétienne sur des terres conquises et civilisées au nom du Christ, sont passés en revue par un de leurs descendants, fier d'avoir retrouvé leur traces sur tous les rivages, plus fier encore d'être resté fidèle à leurs traditions. Puis, ayant raconté avec une douleur mal contenue ce passé glorieux qu'il n'est pas accordé à la France de ressaisir, le narrateur termine par ces paroles : "Trois de nos colonies ont été illustrées par trois grands écrivains : l'Acadie, par Longfellow; l'île de France, par Bernadin de Saint-Pierre; la Louisiane, par Chateaubriand." Il faudrait ajouter, pour être juste, que toutes ont été regrettées par M. Marmier.

(A suivre)

Un anniversaire

Les années passent. C'est aujourd'hui le quatrième anniversaire des décrets contre les congrégations. Les religieux expulsés par la République sont toujours à la porte de leurs convents. La nouvelle loi sur les associations les proscribit à perpétuité. Chassés de leurs maisons, mis hors la loi, les religieux vivent comme en exil. Ils n'ont plus leur chapelle, leur bibliothèque, leur cellule. Les produits ordinaires de leur travail leur manquent comme les avantages de la vie commune. Ils ont vendu ce qu'ils pouvaient vendre, mais le plus souvent ils devaient ce qui paraissait être à eux, et les produits des ventes n'ont guère servi qu'à acquitter des obligations. Les ressources disponibles s'épuisent, les difficultés de la vie augmentent, les noviciats établis à l'étranger entraînent de lourdes charges. C'est le moment de faire un nouvel appel à la charité des fidèles.

On s'est ému lors du vote des décrets, on s'est ému davantage lorsqu'on a vu la police républicaine envahir les convents, crocheter les serrures et enfoncer les portes, arracher de leur cellule les religieux, mettre les scellés sur les chapelles. Ces faits sont d'hier. La réprobation qu'ils ont soulevée dans tous les cœurs honnêtes doit durer autant que l'iniquité. Souvenons-nous! Les religieux souffrent, les uns l'exil, les autres les ennuis d'une vie vagabonde; tous supportent des privations, endurent des peines, dont la plus cruelle est de ne pouvoir reprendre leur règle. C'est pitié de les voir obligés le plus souvent de dissimuler sous un vêtement d'emprunt les restes de leur habit religieux. C'est une tristesse amère de passer devant leurs chapelles fermées ou travesties en locaux profanes. Sur la façade de l'élégante chapelle gothique des dominicains de la rue Jean-de-Beauvais, toute remplie des souvenirs des beaux siècles de l'enseignement catholique, on lit au

jour d'hui : Eglise romaine. Ce sont là les suites de la prescription. Elles ne doivent pas cesser d'émuouvoir les cœurs catholiques, comme au premier jour. Et la pitié ne suffit pas.

Tant que durera la persécution, les religieux sont inscrits de droit et des premiers au budget de la charité catholique. Mais il faut que cette charité s'exerce réellement envers eux. Plus les années avancent, plus leur situation devient pénible et précaire. Ce ne serait rien de les avoir plaints le premier jour, en maudissant leurs persécuteurs, si cette compassion ne devait pas se changer pour eux en assistance. Nous rappelons à dessein cette date exécrable du 20 mars, qui rappellera aux catholiques leurs obligations. En accomplissant leur forfait envers les congrégations, les fauteurs de l'expulsion comptaient sur l'indifférence : ils ont rencontré la réprobation ; ils comptaient particulièrement sur l'oubli : qu'ils trouvent toujours le souvenir vivant et ineffaçable de leur iniquité. Ce souvenir, c'est la protestation incessante des consciences, c'est la sympathie et l'affection constamment témoignées aux religieux, c'est la charité s'exerçant perpétuellement sur eux. Continuels de donner aux congrégations religieuses : leurs persécuteurs verront qu'en les expulsant et en les spoliant, ils ne les ont pas détruites. ARTHUR LOTH.

Les siffleurs de New-York

Un reporter, étonné d'entendre une jeune dame de la meilleure société siffler l'air de Mocking Bird avec tant de conviction qu'on l'entendait de tout le "block," a pris la liberté de la complimenter et de lui adresser quelques questions, auxquelles elle a répondu de très bonne grâce. Beaucoup de jeunes dames de New-York étudient avec passion l'art de siffler, d'abord parce que c'est fashionable, c'est un accomplishment très distingué, et ensuite, parce que cet exercice rapetisse la bouche et la rend migionne. Une fille qui a la bouche de 4 pouces d'ouverture peut la réduire de 3 pouces en six mois, en prenant une leçon de 2 heures par jour et en pratiquant 2 heures de plus.

Le professeur favori de ces dames est un nègre, John Wise, originaire de la Virginie. C'est un merveilleux musicien, un siffleur sans rival et qu'on pourrait qualifier de merle blanc s'il n'était pas noir. Il possède une méthode excellente et apporte un véritable dévouement et une patience angélique dans les soins qu'il prend pour l'inculquer à ses élèves. Il ne permet jamais de siffler une note tant qu'on n'est pas parfaitement maître de sa bouche. Il a adopté le système des leçons de choses. Il fait voir par exemple, et sans émettre de son, comment il faut avancer ou rentrer les lèvres, arrondir la bouche, etc.

Les écolières, véritablement suspendues à ses lèvres, doivent imiter tous ses mouvements. Des mois entiers sont quelquefois consacrés à

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 22 Avril 1884—No 28

LE DRAME

CHAMPS ÉLYSÉES

(SUITE)

—Vous venez d'entendre quelles sont nos conditions, lui dit-il. Commençons par l'autorisation. Nous avons ici de quoi écrire. Cependant, si vous êtes muni d'une de vos cartes de visite et d'un crayon pour y tracer quelques mots au dos, cela suffira. M. Lavernède tira de sa poche son portefeuille et l'ouvrit.

—Dites, dit-il. Goffin dicta ces mots : "Laissez entrer librement chez moi le porteur, qui est un homme de confiance chargé par moi de prendre dans mon appartement divers objets dont j'ai besoin."

C'est tout, ajouta Goffin. Signez. M. Lavernède signa et lui donna l'écrit. —Maintenant, les clés! ordonna Goffin.

Puis, remarquant une certaine hésitation :

—Épargnez-vous l'ennui de vous les arracher de force, reprit-il. Vous voyez que nous n'usons pas de violence. Vous avez tout intérêt à ce que nous nous séparions satisfaits les uns des autres.

M. Lavernède prit dans sa poche un trousseau de clés.

—Vous m'affirmez, dit-il avant de les livrer, que mon fils n'a rien à redouter de vous, que je vais être réuni à lui.

—Cher Monsieur, interrompit Goffin d'un ton de familiarité bienveillante, il n'y a pour nous aucun inconvénient à jouer cartes sur tables. Nous ne réclamons pas de vous des serments formidables de ne pas nous dénoncer, dès que vous serez sorti d'ici. Nous savons très-bien que vous ne les tiendriez pas. Donc, nous serons poursuivis. Nous tâcherons, il est vrai, de ne pas nous laisser prendre, mais, en cas de malheur, nous serons bien moins punis par la justice si on ne peut constater sur votre personne et celle de votre fils la moindre écorchure, la moindre trace de coups.

Notre salut vous garantit le vôtre. Vous voyez que je suis franc. Je dois ajouter que toutes les précautions possibles seront prises par moi pour mener à bonne fin ma petite opération. Je vais aller à votre domicile enlever ce que j'y trouverai de plus

précieux. C'est convenu. Mais il me faudra le temps de m'en défaire, de réaliser le prix de vos valeurs, et je ne veux pas être entravé. Oh! soyez tranquille. Je suis expéditif. Demain, vers trois ou quatre heures de l'après-midi, tout sera probablement fini.

D'ici là, vous êtes mon prisonnier, vous et votre fils. Je ne vous cacherais pas qu'une tentative d'évasion, un cri d'appel au secours, seraient aussitôt punis de mort. Il dépend donc de vous qu'il n'y ait pas de sang versé. Dans notre situation respectivement, il est peut-être déplacé d'invocuer des principes de loyauté. Je vous dirai pourtant que si vous observez loyalement les conditions imposées, si vous vous résignez sans arrière-pensée à un accident qui ne sera pour vous en résumé qu'une perte d'argent, nous vous en récompenserons en ayant pour vous tous les égards qui ne seraient pas nuisibles à nos projets. Par exemple, je sais que madame Lavernède, votre femme, est à Bezons, où elle vous attend sans doute. Voulez-vous qu'un mot de vous, écrit sous mes yeux, l'avertisse que vous êtes retenu à Paris et lui soit porté cette nuit ou demain matin pour l'empêcher d'être inquiète? Dites, le voulez-vous?

M. Lavernède ne répondit pas. Soit qu'il n'eût annoncé son retour qu'éventuellement, soit qu'il eût entrevu dans un message plus d'inconvénients et même de dangers que d'avantages réels, il en éluda la proposition et dit :

—Voici mes clés... Ramenez-moi mon fils. Goffin saisit le trousseau et l'examina.

—Très-bien! dit-il. Elles y sont toutes, n'est-ce pas? Oh! je m'en rapporte à vous! Vous avez tout intérêt à ce que les choses se passent loyalement... car j'ai deux étages, moi, et je le tuerais sans miséricorde s'ils essayaient de résister à ma volonté. Mais tout va bien. Voici la mignonne petite clé du coffre-fort. Elle n'est pas grosse, mais que de trésors...

—Venez-tu que j'aille avec toi? demanda Rinçonnet alléché.

—Imbécile, est-ce que je ne reviendrai pas? riposta Goffin d'un ton farouche. Est-ce que je ne rendrai pas des comptes? Il commença à faire tomber la suite qui lui masquait le visage.

—Un bout de toilette pour aller à Paris! murmura-t-il. Déguisons-nous en honnête homme, en homme de confiance!

Puis, dévoré d'une convoitise ardente : —Ne négligeons pas l'essentiel, reprit-il. Le mot, cher Monsieur, le mot?

—Mon fils! dit M. Lavernède... Je veux voir mon fils. Vous l'avez promis.

—Ah! ne plaisantons pas! s'écria Goffin d'un air menaçant. Vous possédez un coffre-fort où vous serrez vos billets de banque et vos valeurs. Il est dans votre chambre à coucher, à moitié dissimulé par les rideaux d'une fenêtre. Il est tout en fer. Oh! c'est là une invention admirable, grâce à laquelle on brave l'incendie et les voleurs... oui, les voleurs... car la clé ne suffit pas pour ouvrir... Il faut écrire un mot avec des lettres métalliques et tournantes sur les cercles métalliques qui pivotent autour de la serrure. Quel est ce mot? Il se compose de cinq lettres. Dites-le!

Blouque et Rinçonnet contemplançaient Goffin.

—Est-il malin! se dirent-ils tout bas. Moi, je n'aurais pas pensé à ça. —Vous n'espérez sans doute pas qu'un homme tel que moi risque l'échafaud pour vous voler quelque méchante pendule, continua Goffin d'une voix sifflante. On vous connaît, M. Lavernède. Vous avez des billets de banque, et je les veux, vous avez des actions un porteur, et je les veux. Quant à vos valeurs nominales, aux titres que je ne pourrais négocier sans me compromettre, je vous les rendrai, soyez-en certain. Donc, vous en aurez toujours assez, sans compter votre maison de campagne, que je ne puis pas vous enlever.

Mais il me faut ma part de votre fortune, ma large part. —Et le nôtre, appuyèrent les deux complices.

—Allons, poursuivit Goffin, le mot. Et ne me trompez pas... ou je reviens ici et je vous tue!

M. Lavernède garda le silence. Goffin se rua sur lui un poignard à la main.

—Le mot! répéta-t-il d'une voix sourde. Le mot!

Blouque et Rinçonnet crurent qu'il fallait frapper et s'avancèrent, armés aussi de poignards.

—Touss, c'est peut-être plus sûr, dirent-ils. Nous irons ensuite tous deux chez lui prendre ce que nous pourrions.

Goffin les écarta. —Parleras-tu, dit-il en levant son arme. Prends garde! si tu hésites, tu es mort. Notre patience est à bout. Tu vois que déjà je ne suis plus le maître de ces hommes! Le mot!... Une dernière fois le mot!

—Le mot indispensable pour pouvoir ouvrir mon coffre-fort, balbutia M. Lavernède d'un air d'égarément... Ah! oui... je me souviens... Attendez donc!

—Que de cérémonies! dit Goffin se croyant victorieux. Cela fait supposer que son coffre est bien garni. Tant mieux pour nous tous. Le mot. —Le mot!... —Oni. —Oh! c'est étrange!... Je ne me souviens plus... Je suis comme dans un rêve...

(A suivre)

ces exercices muets et préliminaires. Le professeur Wise va donner des leçons à domicile. Il a déjà formé un bon nombre de siffleuses hors ligne, et il s'occupe en ce moment d'organiser un concert qui fera sensation. On parle notamment d'un sifflement en chœur de l'ouverture de Zampa d'un effet irrésistible. Une condition essentielle pour devenir siffleur de premier ordre est de n'être pas brèche-dents.

(Courrier de l'Illinois)

SOMMAIRE

- France. Courrier littéraire. Un anniversaire. Les siffleuses de New-York. Fétichisme. — Un drame des Champs Elysées. Les opinions de M. Laurier. Législature provinciale. Discours de M. Marion. L'orchestre. Bazar St-Jean-Baptiste. Résumé des dépêches. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

- Soumissions.—C. J. L. Lafrance. Association de vigilance de Québec. Au bon marché, maison Aristide Bouciant. A louer.—Cinq Cinq-Mars. Institutrice demandée. Grande vente de marchandises.—Belan Bros. Société de Construction Permanente de Québec.—F. Gourdeau. Nouvelle montre-boussole lumineuse.—Joan. not-Baltisberger. G. B. Lanctot, Montréal. Déménagement.—J. C. Paterson.

CANADA

QUEBEC 22 AVRIL 1888

Les opinions de M. Laurier

Les organes libéraux ont, pendant des semaines, chanté sur tous les tons que les députés conservateurs de Québec s'étaient mis à "quatre pattes" devant Sir John, et avaient sacrifié les intérêts de leur province aux intérêts du gouvernement et du parti. M. Laurier, lui, dit que "les conservateurs de la province de Québec ont commis une faute en profitant des embarras du gouvernement pour lui forcer la main." Les organes libéraux ont proclamé que le cabinet fédéral leurrait la province de Québec et se moquait de ses droits. Mais M. Blake ayant déclaré que le gouvernement accordait à Québec une subvention qu'il devait accorder à toutes les provinces, M. Laurier emboîte fidèlement le pas, et s'écrie que "puisque le gouvernement fédéral veut aider aux gouvernements provinciaux, il est équitable et juste que ce principe ne soit pas appliqué à une seule province."

Les organes libéraux ont répété à satiété que la province a un droit incontestable à se faire rembourser au moins une partie du coût du chemin de fer du Nord qui est un chaînon du Pacifique, et que si le gouvernement fédéral nous refusait cette indemnité, il commettrait un déni de justice. Le gouvernement se détermine à nous accorder ce que nous demandons. Mais M. Laurier, songeant toujours aux autres provinces avant de songer à la sienne, a le courage de prononcer les paroles suivantes : "Si l'on examine les raisons données pour obtenir l'aide du gouvernement fédéral en faveur de la province de Québec, on trouve que la seule et unique est que le chemin de fer provincial est un chaînon du Pacifique. Sur ce point je n'hésite pas à dire que LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC N'A DROIT, À CE SUJET, À AUCUNE FAVEUR SPÉCIALE."

Les organes libéraux ont soutenu, comme toute la presse, que la province de Québec après avoir contracté une dette de \$13,000,000 pour construire une voie ferrée d'intérêt général, avait droit de s'attendre que la Puissance lui donnerait une subvention pour lui aider à éteindre cette dette. Mais M. Laurier, député de Québec-Est, obliant que ce que nous avons pu retirer du chemin représente à peine la moitié de ce qu'il nous a coûté, M. Laurier, député de Québec-Est, prononce ce décret : "Aujourd'hui que le chemin est vendu, LA PROVINCE DE QUÉBEC N'A PAS PLUS

DRIT QU'UNE AUTRE PROVINCE À CETTE SUBVENTION."

Nous concevons après cela que la presse libérale soit embarrassé pour défendre son chef. Il est difficile de comprendre comment M. Laurier a pu être amené à prononcer de telles paroles. Les libéraux eux-mêmes doivent admettre, en petit comité, que le discours du député de Québec-Est est un discours malencontreux. Il donne des armes à nos adversaires, il est de nature à soulever contre nous les prétentions des autres provinces, il crée une fausse impression dans l'esprit des gens d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick. En un mot, la dernière harangue de M. Laurier est bien le discours d'un partisan de M. Blake, mais non pas le discours d'un ami de la province de Québec.

Nous achevons aujourd'hui la publication de l'excellent discours de M. Marion. Ce discours est certainement l'un des meilleurs qui aient été prononcés sur ce sujet, dans l'Assemblée Législative.

Notre ami et collaborateur, M. Hubert, nous a donné un nouvel article, sur l'Orchestre, que nous publions aujourd'hui. Cet article fait suite à ceux qui ont déjà paru dans le Courrier sur le Hautbois et le Basson. Monsieur Hubert a bien voulu nous promettre, pour un prochain numéro, quelques considérations sur l'Idéal dans l'Art.

Législature provinciale

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 20 avril 1888.

Après les affaires de routine les résolutions de M. Duhamel sur l'autonomie des provinces sont prises en considération.

M. DUHAMEL parle des résolutions de M. Mercier et dit qu'elles n'étaient pas acceptables dans la forme qu'on leur avait donnée. Il approuve la position prise par le gouvernement fédéral dans la question des licences. Il ne croit pas qu'il y ait un système d'empêchement. Si le parlement fédéral a parfois dépassé les limites de sa juridiction, le parlement local l'a fait lui-même.

Monsieur SAINT-HILAIRE parle à l'appui des résolutions de M. Duhamel. Il déclare que, suivant lui, le parlement fédéral n'a pas donné de preuves de tendance systématique à centraliser. Le bill des chemins de fer passé à Ottawa l'année dernière est constitutionnel; quant au bill des licences il n'a pas été déclaré inconstitutionnel.

M. DESCHÈNES appuie les résolutions et approuve la position prise par Sir John Macdonald en déférant au conseil privé les conflits de juridiction entre la Puissance et les provinces.

APRÈS SIX HEURES

M. FLYNN continue le débat, et prononce un très fort discours à l'appui des résolutions.

M. MERCIER lui répond et donne un résumé de ce qu'il a dit, lors du débat sur ses propres résolutions.

M. BLANCHET propose l'ajournement du débat, à minuit.

Discours de M. Marion

SUR L'AUTONOMIE DES PROVINCES

(Suite et fin)

Quant à l'acte des licences de 1883, on sait sous quelle circonstance cette loi a été passée; à cette époque il n'y avait pas un seul homme qui eût des doutes sur la question, le jugement du conseil privé dans la cause Russell enlevait toute discussion; la députation fédérale n'a nullement protesté contre la mesure, au contraire elle l'a considérée comme une nécessité, et y a prêté son concours. Il y a plus que cela, M. l'Orateur, le parti libéral, toujours prêt à critiquer les actes du parlement fédéral, n'a pas seulement laissé passer la loi sans mot dire, mais a admis qu'elle était nécessaire. Ouvrons la Patrie du 16 mai 1883, l'organe officiel du parti libéral dans le district de Montréal, on y lira les mots suivants : les circonstances "actuelles imposent à "Sir John l'obligation de faire une "nouvelle loi; "ces lignes étaient dictées par le correspondant de ce journal à Ottawa, lorsqu'il reprochait à Sir John de faire peser la responsabilité de cette mesure sur la chambre des Communes, quand elle était insérée dans le discours du trône.

Il y a encore plus, M. l'Orateur; à peine un mois s'était écoulé depuis la passage de ce bill, que l'honorable chef de l'opposition fonda un journal appelé Le Temps. Cette feuille parut avec un magnifique prospectus où l'on déclarait que l'idée qui avait présidé à la fondation de ce journal, était de sauver la Province de Québec, de veiller avec soin à la conservation de ses droits les plus chers.

A-t-on vu dans cette feuille quelques réclames contre l'adoption de cette loi des licences, contre cet empiètement sur nos droits nationaux? non, rien du tout.

Mais la mesure étant venue à contre Temps, il peut se faire que le Temps n'ait pas vécu assez long Temps pour avoir le Temps de la faire.

Mes connaissances sur le pacte fédéral ne me permettent pas de me convaincre si l'acte des licences de 1883, est constitutionnel ou ne l'est pas. Je suis d'avis que les termes de la constitution donnent lieu à diverses interprétations. L'article 91 de l'acte de l'Amérique du Nord de 1867, définit les pouvoirs de la législature fédérale.

Le paragraphe deux, conçu en ces termes : "la réglementation du trafic et du commerce," donne à penser que le parlement fédéral peut légiférer sur semblable matière, mais d'un autre côté, les paragraphes 9 et 16 de l'article 92, établissant les pouvoirs des législatures provinciales, semblent enlever ce pouvoir au fédéral pour le mettre entre les mains du local. Pour ma part je ne serais pas surpris que la question fût sous la juridiction simultanée des deux législatures, le fédéral étant saisi des matières générales concernant le commerce des boissons, et le local possédant les attributions particulières découlant de ce trafic. Le bill en question, à mon avis, pêche toutefois contre le bon sens, en autant qu'il consacre une liaison de rapports trop immédiats entre le gouvernement fédéral et les municipalités des diverses provinces, chaque district électoral, consécutivement chaque municipalité de comté se trouve représentée en vertu des dispositions de cet acte, par un bureau des commissaires de licences et par un inspecteur en chef; et les pouvoirs qui sont conférés à ces officiers ne peuvent, suivant moi, être accordés que par les législatures provinciales, je crois que c'est le sens de la constitution.

M. l'Orateur, au commencement de la session fédérale, j'ai lu avec peine sur les journaux que l'honorable Premier avait déclaré que le bill des licences était loi et qu'il resterait loi. Ce n'est pas que je lui prêtasse l'idée de vouloir empiéter sur nos pouvoirs provinciaux; mais, n'ignorant pas que Sir John est profondément versé dans le droit constitutionnel, j'ai pensé que le pacte fédéral accordait au gouvernement d'Ottawa le droit réel de légiférer sur semblable matière.

Grâce au dernier jugement du conseil privé dans la cause de Hodge, et à la sollicitation pressante de la députation fédérale, l'Hon. Premier a modifié ses vues, en déclarant à la chambre des communes, il y a quelques semaines, que, pour éviter tous conflits entre les législatures fédérales et locales, il soumettrait la question et à la Cour Suprême de ce pays, et au Conseil Privé de Sa Majesté. L'Hon. député de Lévis a prétendu qu'il était impolitique de déférer cette question à ce dernier tribunal, que le conseil privé n'avait pas même le droit de prononcer sur un tel sujet. Je ne partage nullement son opinion, et comme notre constitution nous a été accordée par le gouvernement impérial, il me semble qu'il est plus rationnel de faire décider par le plus haut tribunal de l'Angleterre, la véritable interprétation que nous devons donner à notre loi constitutionnelle. Et pour ma part, j'ai pleine confiance que nous obtiendrons justice de cette dernière autorité, je n'aurais certainement pas eu le même espoir si la question avait été déferée à la seule décision de la Cour Suprême de ce pays, dont l'esprit centralisateur ne fait plus doute.

M. l'Orateur, j'ai admiré le talent oratoire de l'hon. chef de l'opposition, surtout lorsqu'il a prononcé le nom du général de Charette. Nous respectons ce nom, nous admirons la noble carrière du général de nos zouaves pontificaux. Dans un moment d'enthousiasme, l'Hon. député de St-Hyacinthe s'est écrié : "Voyez cette grande figure, ce grand "légitimiste, oubliant dans un moment donné, ses sentiments de "royauté, pour voler au secours de "la république française! Pourquoi "n'imiterions-nous pas ce digne per- "sonnage, en mettant de côté nos "passions politiques, notre esprit de "parti, pour donner un concours "unanime aux patriotiques résolu- "tions qui sont devant cette cham- "bre"? Ah! M. l'Orateur, si ce général eût été dans cette enceinte lorsque l'Hon. député de Drummond et Arthabaska a présenté sa motion, il n'aurait pu s'empêcher de dire : Voilà de singuliers imitateurs.

Lorsque le général de Charette voulut combattre pour son pays, il ne s'est pas occupé quelles seraient les armes de l'ennemi. Mais vous, Messieurs de l'opposition, vous voulez combattre pour les intérêts de votre pays, vous vous déclarez prêts à rencontrer vos adversaires sur ce terrain, mais vous avez la prudence sinon la lâcheté de leur enlever les armes avant le combat. Cette chambre admet le principe des résolutions actuellement pendantes, mais la grande majorité des honorables députés repoussera, je crois, le ton impératif

qui les a dictées, et condamnera, j'espère, les moyens qui ont été pris pour les faire adopter, moyens inspirés plus par l'esprit de parti que par l'intérêt public.

M. l'Orateur, nous désirons tous conserver l'autonomie de notre province; cette chambre, comme tout le peuple de ce pays, est unanime à faire respecter nos droits nationaux. Si nous voulons que l'ordre et la paix existent dans la Puissance du Canada, il faut que chaque législature reste dans le domaine des attributions et des pouvoirs qui lui ont été conférés par le pacte fédéral de 1867.

Pour ma part, j'ai pleine et entière confiance dans l'administration actuelle de cette province, connaissant l'intelligence, la sagesse, l'énergie et le patriotisme des hommes qui composent le présent cabinet, je n'ai aucun doute qu'ils veilleront scrupuleusement à la conservation de notre autonomie provinciale, et, en agissant ainsi, ils pourront compter sur le support de cette chambre et du pays. (Applaudissements prolongés.—M. Marion reçoit les félicitations de plusieurs de ses collègues.)

L'ORCHESTRE

Rassurez-vous, je n'abuserai pas de votre bienveillante attention; je veux seulement vous dire quelques mots sur les divers instruments qui composent l'orchestre. Si j'ai consacré deux articles spéciaux au hautbois et au basson, c'est que, pour beaucoup d'entre vous, ces deux instruments ne devaient être connus que de nous; il est pourtant bien désirable qu'ils ne restent pas toujours relégués, et quelque amateur courageux se consacre à l'étude de l'un des deux; bientôt après, j'en suis certain, il rencontrerait un ami qui, suivant son exemple, chercherait à acquiescer du talent sur l'autre; car ces deux instruments possèdent des timbres qui s'harmonisent parfaitement.

INSTRUMENTS À CORDE

(Dont le son est obtenu au moyen de l'archet)

Violon.—C'est de tous les instruments celui qui se prête aux effets les plus variés.—Chaque de ses cordes possède un caractère particulier.—Sur la chanterelle son timbre est brillant, sur la 2e corde, il devient doux, sur la 3e corde tendre et triste, sur la 4e, passionné et même dramatique.

Alto.—Il n'offre pas une diversité d'effets aussi complète que le violon; sa sonorité est moins limpide, son timbre est triste et voilé.—La chanterelle et surtout la 2e corde ont un accent particulier de sensibilité, qu'à mon avis les compositeurs ont fait trop rarement ressortir.

Violoncelle.—C'est l'instrument mélodique par excellence; pour moi, je l'ai toujours préféré au violon, quoique pourtant il ne possède point une aussi grande variété d'effets.—La chanterelle imite le timbre de la voix de ténor; la 2e corde a des sons aussi suaves que tendres, la 3e et la 4e ont un caractère énergique et sévère; enfin les dernières notes dans le grave, ont une vibration puissante, dont on peut tirer les effets les plus grandioses.

Contre-basse.—C'est la pédale de l'orchestre; c'est elle qui fait vibrer la vraie basse de l'harmonie, mais cet instrument joue rarement un rôle individuel.

Ces 4 instruments que nous venons d'étudier jouent le principale rôle dans l'orchestre, tant par la beauté et la suavité de leurs sons que par la facilité avec laquelle ils peuvent nuancer.—Grâce à l'archet, ils ont l'immense avantage sur les instruments à vent et sur les chanteurs de pouvoir prolonger les sons indéfiniment, de lier les diverses périodes d'une mélodie, sans que le besoin physique de la respiration vienne souvent entraver par des repos forcés l'idée du compositeur.

INSTRUMENT À VENT

(Vie catégorie)

Flûte.—Aucun des instruments à vent ne peut lutter avec elle, pour la rapidité d'émission.—Son caractère prédominant est la douceur et la suavité.—Elle n'a de jouissance que dans le registre aigu.—Ses sons graves ont une sonorité vibrante dont Meyerbeer a su tirer un effet admirable dans son opéra du Prophète.—Son médium est mélancolique et doux.—Enfin ses notes aiguës sont limpides et éclatantes.

Petite flûte.—Joyeuse et brillante dans le médium; elle a des accents stridents et perçants dans les notes aiguës.—Dans la musique descriptive elle joue un rôle important dans les pastorales et aussi dans les effets d'orage; Gluck s'est servi de cet instrument d'une façon charmante; dans la musique de ballet elle est très employée, enfin Meyerbeer en tire un effet saisissant dans la scène infernale de Robert-le-Diable.

Clarinette.—Elle excelle non seulement dans l'exécution d'un trait de bravoure, mais aussi dans l'interprétation d'une mélodie expressive et surtout passionnée.—Cet instrument renferme plusieurs timbres d'un caractère tout à fait différent; il l'emporte par l'ampleur de sonorité sur les autres de la même catégorie.

Hautbois.—Quoique n'offrant pas une diversité de caractère aussi grande que la flûte et la clarinette, il possède une merveilleuse et unique faculté d'expression. Celles des effets champêtres.

Cor-Anglais.—Cet instrument est au hautbois ce qu'est l'Alto au violon.—Sa sonorité voilée et mélancolique convient admirablement à rappeler un souvenir du passé.—C'est ainsi que Donizetti et Halevy l'ont employé; le 1er dans l'air d'Ange si pur de la Favorite; le 2d dans l'air de Rachel quand Seigneur) de la Juive.—Basson.—Ses notes graves ont un tim-

bre plein et vibrant qui rappelle la sonorité de la pédale de l'orgue.—Son registre aigu sied à merveille à la musique bouffe.

Cette dernière catégorie d'instruments à vent joue un rôle fort important dans l'orchestre.—Car c'est à eux que le compositeur confie le plus souvent la partie mélodique de son ouvrage t l'autrefois il s'en sert pour renforcer un chant confié aux voix.—Ils sont doués de la faculté de prolonger le son et, comme la voix, de lui transmettre les divers degrés d'intensité qui contribuent à nuancer une mélodie.

INSTRUMENTS À VENT

(2e catégorie)

Cor.—A tout seigneur, tout honneur; cet instrument doit être regardé comme le roi de cette nouvelle famille; ses sons ont un timbre noble, triste, et romantique d'une plénitude et d'un charme particulier.—Aucun instrument ne sait capter le cœur comme lui, il donne une poésie mélancolique à une mélodie tendre et expressive.

Trompette.—Elle a un caractère martial dans le forte; son timbre est éclatant et se prête admirablement aux sentiments énergiques et violents. Dans un piano son timbre devient pur et argentin; Méhul, dans son opéra de Joseph, s'en est servi avec succès dans ce genre qui lui convient si bien.

Cornet à pistons.—Son timbre voilé et un peu lourd convient aux chants lents et expressifs. Ce qui ne l'empêche point pourtant d'exécuter facilement tous les traits dont les compositeurs modernes, selon mon avis, semblent abuser à son égard. Dans les motifs gais, il ne faudrait pas l'employer; car je trouve qu'il devient alors véritablement trivial et commun.

Trombone.—Dans le forte il est puissant et éclatant; dans le piano il devient calme et religieux; enfin ses sons les plus graves sont majestueux et lugubres.

Ophicélide.—Cet instrument est pour les cuivres ce qu'est la contre-basse pour les cordes. Il est destiné à renforcer la basse fondamentale de l'harmonie.

Harpe.—Cet instrument poétique convient admirablement aux morceaux empreints d'un sentiment religieux. Les notes graves sont mystérieuses; celles du médium limpides, et celles aiguës d'un timbre pur et argentin. L'instrument qui s'harmonise le plus heureusement avec elle, c'est la flûte. Rien de plus suave et de plus délicat que l'union de ces deux timbres si doux et si expressifs.

Timbales.—Autrefois elles n'étaient réservées qu'aux passages éclatants; aujourd'hui elles servent à produire les effets les plus variés.

Cymbales.—Elles sont d'un heureux emploi dans les morceaux d'un caractère sauvage ou bizarre.

Triangle.—Il ne trouve sa place que dans les morceaux gais ou brillants.

A. HUBERT.

Bazar St-Jean-Baptiste

Hier au soir, les membres du Club des Fumeurs se réunissaient au bazar, sous la Présidence de M. Barthémi Houde, et quelques amis, négociants du faubourg St-Jean s'étaient aussi adjoint à ce Club.

Tous ont pris part, au nombre d'au moins quatre-vingt, à un excellent dîner préparé par les Dames du Bazar. Beaucoup d'entrain pendant tout le dîner, et nombreux toasts proposés; entre autres au Président du Club des Fumeurs, à M. le Desservant de l'Eglise St-Jean-Baptiste, au Club des Fumeurs, aux amis, et enfin aux Dames—Chacun de ces toasts a donné lieu à de petits discours faits dans des termes très heureux et ils étaient accompagnés de nos bonnes chansons Canadiennes, données par notre ami, M. Philippe Gingras.

Dans le courant de la soirée, notre estimé concitoyen M. Narcisse Lemieux, a donné un dîner d'une vingtaine de couverts.

Toutes ces personnes se sont séparées, enchantées de l'agréable soirée qu'elles avaient passée.

Il y avait beaucoup de monde hier, et l'on a remarqué avec plaisir, que plusieurs personnes, étrangères à la Desserte, ont fait visite au bazar.

Ce soir, Dîner militaire à 7:30 heures—Ce dîner est organisé par les commandant et officiers du 9e Voltigeurs de Québec. La musique du Bataillon se fera entendre. Elle exécutera le programme suivant.

- Pas redoublé.....Daundless.....A. Scull Valse.....Les Dords du Rhin.....Lattari Quadrille.....Les mes de Paris.....E. Nehr Marche.....Grand Army.....Frankenfield God save the Queen. Vive la Canadienne.

Nous serons en état de donner demain, le résultat de la votation.

Résumé des dépêches

EUROPE

ANGLETERRE

Londres, 21 avril 1888.

La duchesse d'Edimbourg a donné naissance à une fille.

Il est rumeur que le prince Victor, fils du prince de Galles, dès qu'il sera majeur, c'est-à-dire au mois de janvier 1889, sera élevé à la pairie avec le titre de duc de Dublin. Il ira résider en Irlande.

La décision arbitrale au sujet des salaires dans les manufactures du Nord, a réduit les salaires de 2 1/2 pour cent. Les

patrons demandaient une réduction de 10 pour cent.

Gordon télégraphie qu'il n'a pas l'intention d'abandonner Kartoum. Il compte toujours que l'Angleterre lui enverra du renfort.

FRANCE

Paris, 21 avril 1888.

La police a pris la détermination de chasser du territoire français deux socialistes autrichiens.

On rapporte que de Brazza a conclu un traité avec un chef puissant de l'ouest de l'Afrique, qui a mis ses états sous le protectorat français.

La grève des mineurs de charbon, dans le Nord, semble vouloir recommencer. Trois mille mineurs réunis à Denain ont résolu de reprendre la lutte contre les patrons.

AFRIQUE

GUERRE DU SOUDAN

Le Caire, 21 avril 1888.

Gordon a adressé à Baring un télégramme de reproches sur l'abandon où le laisse le gouvernement anglais.

Le gouvernement va, paraît-il, envoyer à Kartoum tout ce qu'il pourra réunir de soldats égyptiens.

Le massacre de Shandy a été horrible. Deux mille personnes sont tombées sous les coups des Arabes.

Petites nouvelles

Rappel.—M. l'abbé L. A. Bégin a été rappelé au Séminaire de Québec. Son successeur à Ste-Jeanne de Neuville sera dit-on le rév. F. X. Bélanger de la desserte du Faubourg St-Jean.

—Chargé d'impuretés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

CERCLE CATHOLIQUE.—Séance hebdomadaire mercredi à 8 heures. Conférence et signature d'une Protestation à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion de la spoliation des biens de la S. C. de la Propagande.

Les membres sont priés d'assister en aussi grand nombre que possible.

NEIGE.—Il a neigé passablement hier soir. Ce matin nous avons sur toutes nos rues une belle couche de neige qui nous rappelait l'hiver.

LA RIVIÈRE ST-CHARLES.—La glace s'est mise en marche hier, sur la rivière St-Charles.

LA NAVIGATION.—Il ne serait pas improbable que le Montréal arrivât ici vers la fin de la semaine. C'est ce que nous déclarait hier un des employés supérieurs de la Compagnie du Richelieu.

ASSOCIATION DE VIGILANCE.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions relativement à une réunion du Comité de l'Association de vigilance.

EXERCICE PARADE.—Hier soir, avait lieu au Drill shed un nouvel exercice parade du 9e bataillon.

La musique du bataillon a joué pendant cet exercice et pendant le repos. La marche au pas de course a été très réussie.

Un grand nombre de citoyens assistaient à cet exercice.

Les lieutenant colonels T. Roy, G. Amyot et Evanturel ont tour-à-tour commandé le bataillon et ont paru très satisfaits des manœuvres.

Le prochain exercice aura lieu jeudi à 7:30 heures p. m.

LE "BON MARCHÉ".—Une des merveilles de Paris est le grand Bon marché, le plus grand établissement de marchandises sèches du monde, qui doit ses merveilleux succès au haut pied d'excellence sur lequel il a toujours été conduit, à la courtoisie inébranlable de ses employés et à ses bas prix.

Un voyage à Paris n'est pas complet si l'on n'a pas vu ce merveilleux magasin; les Américains spécialement apprécient les profits qu'ils font en achetant à leurs marchandises.

LES SOURDS-MUETS À QUÉBEC.—Le Révérend M. Trépanier, chapelain de l'Asile des sourds-muets de Montréal, est actuellement à Québec dans le but de donner quelques instructions aux infirmes de ce genre à Québec.

Ce révérend monsieur se propose de venir tous les deux ou trois mois donner des instructions et confesser ces infortunés.

La première instruction à eu lieu dimanche, à l'Eglise St-Roch; il y avait 9 sourds muets et 6 sourdes muettes.

Notre ville saura gré à cet ami des malheureux du zèle qu'il montre pour leurs intérêts religieux et intellectuels.

MAUVAIS AUGURE.—Hier matin le même loueur de voiture de St-Sauveur engageait ses trois voitures de nocce.

Par une fatale coïncidence les trois voitures ont été brisées par suite des mauvais chemins.

Pour comble de mauvais augure une des mariées en descendant de la voiture brisée a mis hors de service sa robe de nocce.

Ceux qui croient aux présages et ont de la langue doivent faire des commentaires.

POUR L'HIVER PROCHAIN.—On lit dans le

Nouveliste: Quelqu'un ayant exhorté le sauvage Sougraine, qui vient de sortir de prison, à faire quelque chose pour prouver sa reconnaissance à M. F. X. Lemieux, lui a sauvé la vie en se chargeant de sa défense.

« Allons donc, M. Lemieux dans un capot de castor ? »

« Ce capot pourra alors servir d'annonce. »

— Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

CHIEN FÉROCE.—Les chiens sont dans une mauvaise veine. Vendredi dernier le cheval de M. Hethrington tombait mort sous les coups de dents d'un chien de la rue Champlain: hier un jeune enfant a failli être la victime d'une autre bête féroce.

Le plus jeune des fils du sergent Walsh, député chef de Police, a été attaqué en pleine rue St-Louis par un chien de Terre-Neuve qui l'a mordu à la cuisse.

Deux citoyens qui passaient là sont accouru au secours du petit malheureux.

On a pris les mesures pour faire abattre ce chien dangereux.

COUR CRIMINELLE.—Le témoignage de Carochelle a été d'une grande force dans cette cause. Il a été entendu malgré les objections des avocats de la défense.

Il rencontra les deux accusés à l'hôtel Filion le 10 janvier. C'est Paré qui a proposé d'aller chez M. Delisle. Ils sont partis à 8.30. Paré est entré par la rue du Porche. Le témoin ne sait comment il a ouvert la porte.

Paré a ouvert le coffre-fort et ils ont sorti ce qu'il y avait dedans. Carochelle reconnaît les deux sacs. Le tout a été porté chez Filion où a eu lieu le partage; c'est Paré qui a fait le partage.

Il déclare qu'on ne lui a pas promis qu'il adoucirait son sort en faisant des révélations. Il a plaidé coupable parce qu'il a des parents à Québec et ne veut pas les mettre dans l'embarras.

Odile Hudon, servante chez M. Filion, dit que les trois accusés sont partis le 15 janvier au soir. Elle a trouvé un vilain rebouteur dans le lit où Paré couchait.

Plusieurs autres témoins sont entendus.

A 4 heures, la preuve est close. Le discours au jury a lieu. Le juge Monk fait un résumé très fort contre les accusés.

A 6 heures les jurés se retirent: à 9 heures ils ne s'accordaient pas encore. Ils sont enfermés pour jusqu'à 10 heures ce matin.

Les Jurés ont rendu ce matin un verdict de "Coupable" contre les deux accusés, qui ont été respectivement condamnés à 7 ans de pénitencier.

Puis on a procédé à l'audition de la cause de la femme Boutet. M. Lemieux est l'avocat de l'accusée. MM. Perrault et Dunbar représentent la Couronne.

PILULES HOLLOWAY.—Affections de l'estomac et des intestins.—L'estomac est le commissaire du système physique. Il fournit à chaque organe sa substance matérielle. S'il est dérangé, le corps entier languit; mais, bien que fort affecté, il peut toujours être restauré à son ton et à sa vigueur primitive au moyen de ces irrisibles Pilules. Les affections de la bile et les indigestions peuvent être aussi rapidement guéries avec les Pilules Holloway. Des milliers de personnes sont là pour l'attester, et il n'y a pas un malade qui, en ayant fait usage, ne leur supprime efficacité. Pour toutes espèces de maladies d'estomac, depuis la plus légère atteinte de dyspepsie jusqu'à l'horrible cancer, et depuis la nausée jusqu'aux plus terribles vomissements, ces Pilules soulagent immédiatement et guérissent généralement.

— Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu sont guéris par la Salsepareille d'Ayer. — C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la Salsepareille d'Ayer. — A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882." "Mon père Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a eu cinq ans de nombreuses ulcères commencent à se montrer, et peu à peu se multipliaient à tel point que son corps entier en fut converti. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médicament. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrais facilement nommer d'autres personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance. A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la Salsepareille d'Ayer. — C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la Salsepareille d'Ayer. — A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements de la foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indolentes positions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

fluences irritantes tant locales qu'atmosphériques. A mesure que la maladie fait progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Pourquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiromètre du Dr Souvielle en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souvielle, ex-aide chirurgien de l'armée française, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church Street, Toronto, 106, Alexander Street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire que possède rarement un homme de son âge.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aux progrès de la civilisation et des affaires. Québec, 16 août 1883—1 an 498

Repos et confort pour les malades LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement par son action épurante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

MÈRES! MÈRES! MÈRES! Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANTEUR DE MME WINSTON. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 14 janvier 1884—1 an Q

DECÈS Au Palais, le 21 du courant, après deux jours de maladie, à l'âge de 48 ans et sept mois, dame Demerise Tanguay, sellier.

Elle sera inhumée mercredi le 23, à 9 heures a. m. Le convoi funèbre laissera sa demeure No 43, rue St-Nicholas, à 8 heures, pour l'Eglise St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Québec, 14 janvier 1884—1 an Q

DECÈS Au Palais, le 21 du courant, après deux jours de maladie, à l'âge de 48 ans et sept mois, dame Demerise Tanguay, sellier.

Elle sera inhumée mercredi le 23, à 9 heures a. m. Le convoi funèbre laissera sa demeure No 43, rue St-Nicholas, à 8 heures, pour l'Eglise St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Québec, 14 janvier 1884—1 an Q

DECÈS Au Palais, le 21 du courant, après deux jours de maladie, à l'âge de 48 ans et sept mois, dame Demerise Tanguay, sellier.

Elle sera inhumée mercredi le 23, à 9 heures a. m. Le convoi funèbre laissera sa demeure No 43, rue St-Nicholas, à 8 heures, pour l'Eglise St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Québec, 14 janvier 1884—1 an Q

DECÈS Au Palais, le 21 du courant, après deux jours de maladie, à l'âge de 48 ans et sept mois, dame Demerise Tanguay, sellier.

Elle sera inhumée mercredi le 23, à 9 heures a. m. Le convoi funèbre laissera sa demeure No 43, rue St-Nicholas, à 8 heures, pour l'Eglise St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Québec, 14 janvier 1884—1 an Q

DECÈS Au Palais, le 21 du courant, après deux jours de maladie, à l'âge de 48 ans et sept mois, dame Demerise Tanguay, sellier.

Elle sera inhumée mercredi le 23, à 9 heures a. m. Le convoi funèbre laissera sa demeure No 43, rue St-Nicholas, à 8 heures, pour l'Eglise St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Québec, 14 janvier 1884—1 an Q

DECÈS Au Palais, le 21 du courant, après deux jours de maladie, à l'âge de 48 ans et sept mois, dame Demerise Tanguay, sellier.

AU BON MARCHÉ, C. B. LANCTOT, 268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Maison Aristide Bouciant, PARIS. LE PLUS GRAND, LE PLUS CONVENABLE, LE PLUS CONFORTABLE ET LE MIEUX ORDONNÉ DE TOUS LES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS.

Soies — Nouvelles matières. — Costumes et confection pour femmes et enfants. Lacets, Marchandises de Mode, Fleurs, Rubans, Gants, Parfums, Marchandises Blanches, Tapis, Fouritures, Bonnetterie, Parapluies, Costumes de Voyage, etc., etc.

Le Magasin du BON MARCHÉ est l'unique édifice construit et spécialement destiné au Commerce de Nouveautés. L'établissement contient tout ce que l'expérience et un bon goût ont pu inventer, et est, en ce sens, une des plus belles vues de Paris.

Au principe invariable de ne vendre que des Marchandises de première classe, au plus bas prix possible on doit attendre le succès constant et croissant du BON MARCHÉ. Toute marchandise qui ne donne pas entière satisfaction ou qui n'est pas entièrement conforme à l'échantillon présenté, peut être échangée ou l'on remet l'argent à l'acheteur.

Le BON MARCHÉ n'a aucune succursale en France ou dans aucun autre contrée. Il y a des interprètes pour toutes les langues Québec, 22 avril 1884—2f. 1019

IMPORTANT Epilepsie

SPASMES, ÉCLAMPIE et NÉVROSES sont ROUC ALEMENT GUERIS par ma méthode.

Les honoraires ne sont dus qu'après succès.

Traitement par correspondance Prof. Dr Albert

Honoré par la Société scientifique française de la Médaille d'or de 1re classe pour mérites distingués 6, PLACE DU TRONE--PARIS Québec, 17 avril 1884—1 an. 1017

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES ENDOMMAGÉES.

Ex S. S. "Austrian." N O U S vendons en ce moment le contenu de onze balles et caisses, consistant en Tweeds Anglais et Écossais, Etouffes à Robes et Velveteens, Cotons et Toiles, Tapis Tapisseries et Brussels.

Le tout ayant été endommagé par l'eau au dépôt de Grand Tronc, à Lévis, sera vendu à un immense sacrifice.

Dans le but de clarifier les marchandises ci-dessus en peu de jours, nous les avons toutes marquées sans égards, au prix courant, offrant ainsi au public l'occasion unique d'obtenir des marchandises de première classe à un prix nominal.

Le plus bas prix comptant est marqué sur chaque article.

Behan Bros. P. S.—De nouvelles marchandises nous arrivent constamment par les steamers de chaque semaine.

LOTTERIE

En faveur de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, Pour la fondation d'une bibliothèque dans le Collège de Ste-Marie de la Beauce, SOUS LE PATRONAGE DU Révd M. J. C. A. CHAPERON PRÊTRE, CURÉ.

Un Eventail ..... \$25 00 Un Revolver à 6 coups ..... 5 00 Un tableau synoptique des Papes ..... 6 00 Un ..... 5 00 Un ..... l'Immaculée Conception ..... 5 00 Un ..... Transfiguration de N. S. ..... 4 00 Un ..... SS. CC. Jésus et Marie ..... 4 00 Un ..... (à l'huile) la Ste Face de N. S. ..... 4 00 Un ..... la Descente de la Croix ..... 4 00 Un ..... l'Assomption de la T. Ste V. ..... 3 00 Un ..... le Crucifix ..... 3 00 Un ..... St Patrice ..... 3 00 8 lots évalués à ..... 55 00

Prix du Billet: 15 CENTIMS seulement 25 cts pour 2 Billets.

Le but qu'on en vu les organisateurs de cette loterie étant d'aider à la fondation d'une bibliothèque dans le Collège des Frères de Ste-Marie de la Beauce, le comité et les membres de la société du Sacré-Cœur espèrent recevoir l'encouragement général.

Toutes les précautions ont été prises pour donner satisfaction au public.

M. Thomas Lessard, N. P., est l'agent général, à qui toutes demandes de billets ou correspondances devront être adressées comme suit: M. THOMAS LESSARD, N. P., Agent général, Ste-Marie, Beauce, Québec, 19 mars 1884.

IMPORTATION

Chasubleries, Bronzes et Orfèvreries, Soies, Fleurs, Lustres et Candelabres, Encens, Cierges, Chandelles, Huiles pour lampes, Vin de Messe et de Table.

N O U S avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché que n'importe quelle autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de 1re classe.

Nous recevons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées or milieu, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc.

Le département des bronzes et d'orfèvreries subira aussi une réduction qui méritera d'être notée.

Le nombre de nos modèles de statues devant être augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe complètera le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.

Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin. Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs, C. B. LANCTOT, Québec, 1er avril 1884—lan. 547

LE TIERS-ORDRE

DE Saint-François. OPUSCULE

CONTENANT L'ENCYCLIQUE «AUSPICATO» LA NOUVELLE CONSTITUTION DU TIERS-ORDRE, LE NOUVEAU CÉRÉMONIAL, UNE NOTICE SUR LA VIE

DE S. FRANÇOIS, UNE NEUVAINNE EN SON HONNEUR, ÉCLAIRCISSEMENT ET EXPLICATIONS SUR LE TIERS-ORDRE, ETC, ETC, Par l'abbé H. BARIL, Directeur du Grand Séminaire des Trois-Rivières.

O U V R A G E indispensable aux Tertiaires et à tous ceux qui désirent connaître le Tiers-Ordre. Prix: 15 Cts. Relié: 25 Cts.

Le même ouvrage, augmenté de l'office de la Très Ste Vierge et de quelques autres prières, relié, 30 cts.

Remise libérale offerte aux libraires. S'adresser à l'auteur ou à MM. AYOTTE & CIE, Libraires aux Trois-Rivières. Québec, 27 mars 1884—3s9pts. 997

Cloches à vendre.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties de poids

de 50 lbs. 39 c. de 21 16 c. de 12 15 c. de 15 50 c. S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Basse-Ville. Québec, 17 janvier 1884. 956

Institutrice demandée.

LA Municipalité Scolaire de St-André, comté de Kamouraska, demande une INSTITUTRICE D'ÉCOLE MODÈLE SACHANT TOUCHER L'ORGUE.

De bonnes recommandations seront exigées. Pour les conditions, s'adresser au Président des Commissaires, St-André, comté de Kamouraska. Québec, 17 avril 1884—6f. 1013

BAZAR DE S. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

Sous le haut patronage de MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. Québec, 16 mars 1884.

LE 14 AVRIL prochain, lundi de Pâques s'ouvrira, dans la grande église S. Jean Baptiste, un bazar, déjà annoncé depuis un an mais retardé jusqu'à ce jour, pour des raisons incontrôlables. Le but du bazar est de venir en aide à la Fabrique pour l'ornementation intérieure de l'Église, dont la bénédiction se fera, à moins de contre-ordre, le dimanche 25 mai prochain, qui est celui dans l'octave de l'Ascension. Cette bénédiction solennelle sera présidée par Mgr l'Archevêque lui-même. Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, a bien voulu accepter le svenon de circonstance.

Les dames ci-dessous nommées tiendront les tables du bazar.

I. Table de Monseigneur Ant. Racine, table des rafraîchissements, tenue par Mesdames Dr. O. Robitaille, Elise Baudet, Joseph Hardy et Joseph Lebeau, Madame Balzaret, qui la mène d'une manière si tragique, faisait partie de cette table.

II. Table Ste-Cécile et Union Musicale tenue par Mesdames Georges Costelow, Isidore Bazin, Honoré Malouin, Oct. Lemieux, Ephrem Dugal, Clodomir Doléris.

III. Table St-Jean-Baptiste, tenue par Mesdames Henri Bolduc, Alfred Hamel et Frs Faguy.

IV. Table St-Louis, tenue par Mesdames P. Labadie et Augustin Dallaire.

V. Table St-Joseph, tenue par Mesdames H. Lortie, Félix Gaboury.

VI. Table du Sacré-Cœur, tenue par les Dames Marie.

MANUFACTURE

Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'huile, Chasubleries, Dais, etc.

Spécialité de Bannières, Drapeaux et Colliers, Insignes, etc., pour fêtes nationales et religieuses.

Nous avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché que n'importe quelle autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de 1re classe.

Nous recevons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées or milieu, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc.

Le département des bronzes et d'orfèvreries subira aussi une réduction qui méritera d'être notée.

Le nombre de nos modèles de statues devant être augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe complètera le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.

Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin. Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs, C. B. LANCTOT, Québec, 1er avril 1884—lan. 547

LE TIERS-ORDRE

DE Saint-François. OPUSCULE

CONTENANT L'ENCYCLIQUE «AUSPICATO» LA NOUVELLE CONSTITUTION DU TIERS-ORDRE, LE NOUVEAU CÉRÉMONIAL, UNE NOTICE SUR LA VIE

DE S. FRANÇOIS, UNE NEUVAINNE EN SON HONNEUR, ÉCLAIRCISSEMENT ET EXPLICATIONS SUR LE TIERS-ORDRE, ETC, ETC, Par l'abbé H. BARIL, Directeur du Grand Séminaire des Trois-Rivières.

O U V R A G E indispensable aux Tertiaires et à tous ceux qui désirent connaître le Tiers-Ordre. Prix: 15 Cts. Relié: 25 Cts.

Le même ouvrage, augmenté de l'office de la Très Ste Vierge et de quelques autres prières, relié, 30 cts.

Remise libérale offerte aux libraires. S'adresser à l'auteur ou à MM. AYOTTE & CIE, Libraires aux Trois-Rivières. Québec, 27 mars 1884—3s9pts. 997

Cloches à vendre.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties de poids

de 50 lbs. 39 c. de 21 16 c. de 12 15 c. de 15 50 c. S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Basse-Ville. Québec, 17 janvier 1884. 956

Institutrice demandée.

LA Municipalité Scolaire de St-André, comté de Kamouraska, demande une INSTITUTRICE D'ÉCOLE MODÈLE SACHANT TOUCHER L'ORGUE.

De bonnes recommandations seront exigées. Pour les conditions, s'adresser au Président des Commissaires, St-André, comté de Kamouraska. Québec, 17 avril 1884—6f. 1013

BAZAR DE S. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

Sous le haut patronage de MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. Québec, 16 mars 1884.

LE 14 AVRIL prochain, lundi de Pâques s'ouvrira, dans la grande église S. Jean Baptiste, un bazar, déjà annoncé depuis un an mais retardé jusqu'à ce jour, pour des raisons incontrôlables. Le but du bazar est de venir en aide à la Fabrique pour l'ornementation intérieure de l'Église, dont la bénédiction se fera, à moins de contre-ordre, le dimanche 25 mai prochain, qui est celui dans l'octave de l'Ascension. Cette bénédiction solennelle sera présidée par Mgr l'Archevêque lui-même. Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, a bien voulu accepter le svenon de circonstance.

Les dames ci-dessous nommées tiendront les tables du bazar.

I. Table de Monseigneur Ant. Racine, table des rafraîchissements, tenue par Mesdames Dr. O. Robitaille, Elise Baudet, Joseph Hardy et Joseph Lebeau, Madame Balzaret, qui la mène d'une manière si tragique, faisait partie de cette table.

II. Table Ste-Cécile et Union Musicale tenue par Mesdames Georges Costelow, Isidore Bazin, Honoré Malouin, Oct. Lemieux, Ephrem Dugal, Clodomir Doléris.

III. Table St-Jean-Baptiste, tenue par Mesdames Henri Bolduc, Alfred Hamel et Frs Faguy.

IV. Table St-Louis, tenue par Mesdames P. Labadie et Augustin Dallaire.

V. Table St-Joseph, tenue par Mesdames H. Lortie, Félix Gaboury.

Une Merveilleuse Histoire

MANUFACTURE DE Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'huile, Chasubleries, Dais, etc.

Spécialité de Bannières, Drapeaux et Colliers, Insignes, etc., pour fêtes nationales et religieuses.

Nous avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce. Nous augmentons en même temps le chiffre de nos importations pour arriver plus sûrement au but que nous nous proposons, de vendre à meilleur marché que n'importe quelle autre maison, tout en continuant de ne garder que des articles de 1re classe.

Nous recevons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées or milieu, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici. Les mêmes proportions seront établies pour tout autre ornement tel que chapes, voiles, étoles, etc.

Le département des bronzes et d'orfèvreries subira aussi une réduction qui méritera d'être notée.

Le nombre de nos modèles de statues devant être augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe complètera le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.

Désirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin. Avec cet espoir nous demeurons vos très humbles serviteurs, C. B. LANCTOT, Québec, 1er avril 1884—lan. 547

LE TIERS-ORDRE

DE Saint-François. OPUSCULE

CONTENANT L'ENCYCLIQUE «AUSPICATO» LA NOUVELLE CONSTITUTION DU TIERS-ORDRE, LE NOUVEAU CÉRÉMONIAL, UNE NOTICE SUR LA VIE

DE S. FRANÇOIS, UNE NEUVAINNE EN SON HONNEUR, ÉCLAIRCISSEMENT ET EXPLICATIONS SUR LE TIERS-ORDRE, ETC, ETC, Par l'abbé H. BARIL, Directeur du Grand Séminaire des Trois-Rivières.

O U V R A G E indispensable aux Tertiaires et à tous ceux qui désirent connaître le Tiers-Ordre. Prix: 15 Cts. Relié: 25 Cts.

Le même ouvrage, augmenté de l'office de la Très Ste Vierge et de quelques autres prières, relié, 30 cts.

Remise libérale offerte aux libraires. S'adresser à l'auteur ou à MM. AYOTTE & CIE, Libraires aux Trois-Rivières. Québec, 27 mars 1884—3s9pts. 997

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi pernicieuses que les attaques de celles qui affectent la gorge et les poumons...

Toux persistante guérie. En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux...

Bronchites. Je souffrais depuis huit ans de Bronchites en vain j'avais essayé de tous les remèdes...

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être guérie complètement par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER...

Préparé par Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St Louis. 5 Jardins et Ste Anne. 6 Buade et Fort. 7 S. Eustache et S. Georges. 8 Ste Famille et Hébert. 9 Séminaire de Québec. 10 Ste Juliette d'Artigny. 11 St Jean et Collis. 12 Palais et MacMahon. 13 S. Jean et S. Stanislas. 14 Chantier Dinning, (Champlain). 15 Epicerie Taylor. 16 Rue Champlain, 474. 17 S. Jean et Sutherland. 18 Daigny et S. Olivier. 19 Maison Giblin (Champlain). 20 Rue Champlain, 103. 21 Dalhousie et Arthur. 22 Côte de la Montagne, au bas. 23 Sault-au-Matelot et S. Jacques. 24 Côte Dambourges et S. Paul. 25 S. François et la Chapelle. 26 Lemesurier, rue S. Paul. 27 Marché S. Paul, station. 28 Prairie et S. Dominique. 29 Fossés et Pont. 30 S. Valier et la Chapelle. 31 L'Eglise et S. Joseph. 32 Dorchester et N. D. des Anges. 33 S. Valier et Belleau. 34 Colomb et Nelson. 35 S. Anselme et S. Joseph. 36 Caron et la Reine. 37 Reine et Couronne. 38 Arago et Turgeon. 39 Reine et Pont. 40 S. Dominique et S. François. 41 Dorchester et Ryland. 42 Artillerie et Ste Julie. 43 S. Augustin et S. Patrice. 44 S. Patrice et Berthelot. 45 Artigny et St. Amable. 46 rue S. Amable, Bon Pasteur. 47 Grande Allée, Ste Brigitte. 48 S. Jean et Salaberry. 49 Ste Claire et Richelieu. 50 S. Jean et Ste Geneviève. 51 Robitaille et Latourlelle. 52 S. Augustin et S. Georges. 53 Parlement.

Unités métriques internationales

Le mètre (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10. Le décimètre (10e du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou une largeur de main. Le centimètre (100e du mètre) vaut 3 lignes, ou 3/8 de pouce, largeur du bout du petit doigt. Le millimètre (1000e du mètre) vaut 1/3 de ligne. Le décimètre (10 mètres) vaut une demi-toise, ou 2 perches, ou 11 verges, ou 33 pieds. L'hectomètre (100 mètres) vaut 5 chaînes, ou 110 verges, ou près de 2 arpents. Le kilomètre (1000 mètres) vaut 50 chaînes, ou 1100 verges, ou environ 2/3 de mille. Le mètre carré vaut 1 verge carrée et 2/10, ou près de 11 pieds carrés. L'are ou décimètre carré vaut 4 perches carrées anglaises, ou 120 verges carrées. L'hectare ou hectomètre carré vaut 2 acres 1/2, de sorte que 2 hectares font 5 acres. Le kilomètre carré vaut environ 2/5 de mille carré, de sorte que 5 kilomètres carrés valent environ 2 milles carrés.

VOLUMES ET CAPACITÉS

Le mètre cube, ou stère, ou tonneau, vaut 1 verge cube et 3/10, soit 34 pieds cubes, ou 220 gallons, ou près de 3 minets. Le litre ou décimètre cube vaut environ 1 pinte. Le décalitre (10 litres) vaut 2 gallons et 1/5. L'hectolitre (100 litres) vaut 22 gallons. La tonne métrique (poids d'un mètre cube d'eau) vaut l'ancienne tonne canadienne, ou un peu plus que la tonne anglaise. Le quintal métrique vaut 2 fois l'ancien quintal canadien, ou 2 fois et 1/5 le quintal anglais. Le kilogramme (poids d'un litre d'eau) vaut 2 livres et 1/5 (avoirdupois), de sorte que 5 kilogrammes valent 11 livres. Le gramme (poids d'un centimètre cube d'eau) vaut 1/28 d'once, ou un peu plus qu'une demi-dramme.

R. MORGAN, Marchand de musique,

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six caisses) où ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré. Cet assortiment est trop considérable pour qu'il soit possible d'en faire l'énumération, mais on se bornera à mentionner quelques livres qui seront bien accueillis et formeront un magnifique complément aux œuvres musicales de la famille, savoir: Chansons de la France, contenant 60 des plus belles romances françaises, etc., avec accompagnements complets de piano-forte et accessoires. Prix: en brochure, \$1.00; richement relié en toile bleue et dorée, \$1.50. Les Chansons populaires du Canada, volume magnifiquement relié dans le même genre que le précédent, sont aux mêmes prix. Des exemplaires seront envoyés par la poste franco sur la réception du prix spécifié. Une visite est respectueusement sollicitée. R. MORGAN, Marchand de musique, 8, rue La Fabrique. Québec, 25 février 1882.

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m., et à Sherbrooke à 5.15 p. m. 5.00 a. m. convoi du fret, arrivant à la jonction de la Beauce à 8.30 a. m., et à Sherbrooke à 5.00 p. m.

Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circulent comme suit:

Table with 3 columns: Mixte, Malle, Express. Rows for Depart of Montreal, Arrival at Québec, Depart of Québec, Arrival at Montréal.

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifique chais palais, et ceux de la nuit de chais dorés. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M. En connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantic.

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUEBEC. Québec, 5 mai 1883.

Orgues-Harmoniums "DOMINION,"

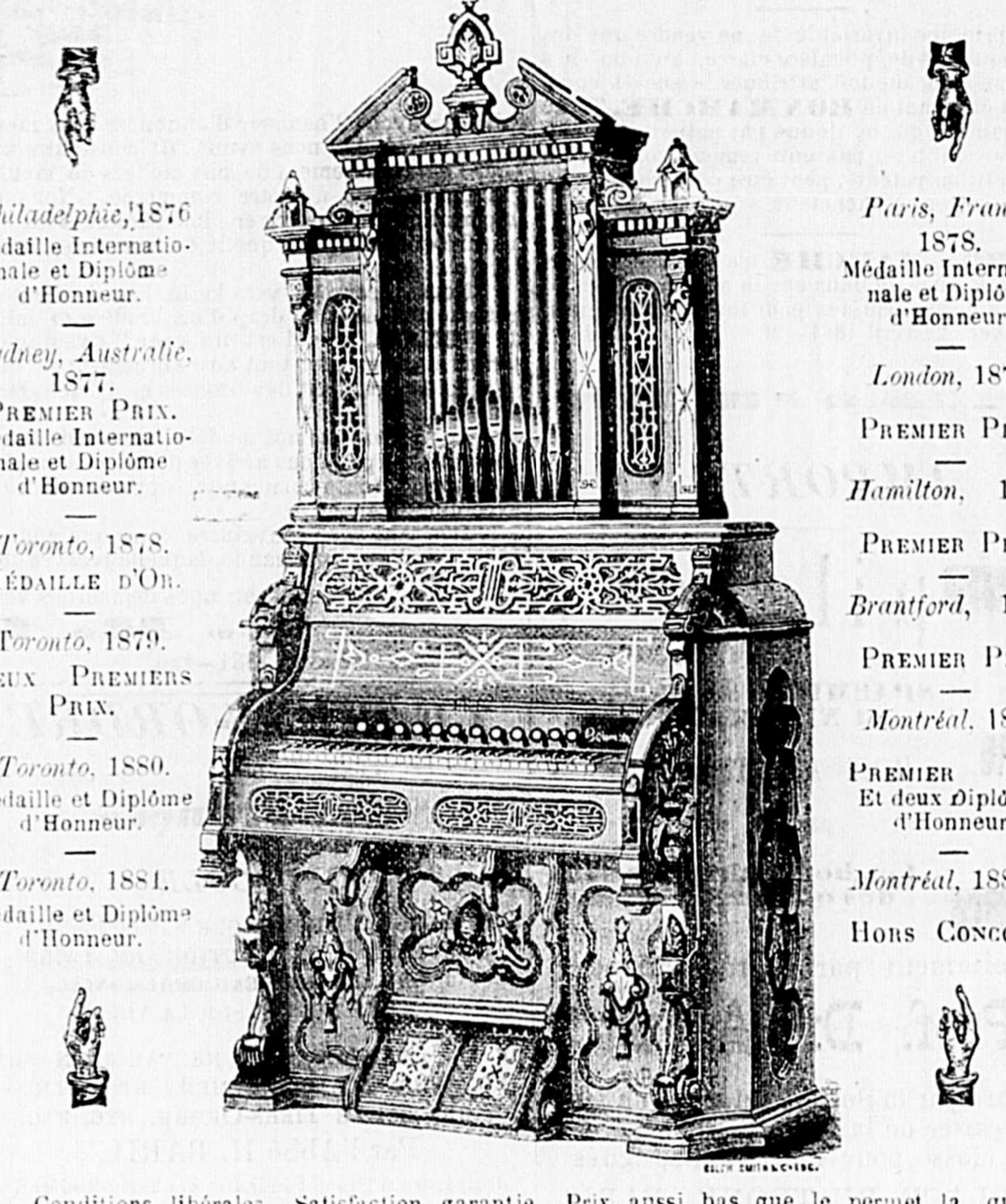
FABRIQUES SPECIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS "DOMINION," de Bowmanville, Ont. à l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SVAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnus par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les Premiers Prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 claviers, Orgues à pédales.

Cinquante premiers prix aux Expositions des différentes parties du monde.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés expédiés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix de \$50.00 à \$1000.00. S'adresser à

L. E. N. PRATTE, "DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION,"

280, rue Notre-Dame, MONTREAL.

N. B.—N'ayant plus d'agence à Québec, les MESSIEURS DU CLERGE qui auraient besoin d'ORGUES, sont respectueusement priés de s'adresser directement à Montréal, où ils seront certains de trouver l'assortiment le plus complet qu'il y ait au Canada. Québec, 8 mars 1884—15 nov. 83—lan2jhs. 909

C. O. BEDARD, MEUBLIER

No 288 RUE SAINT-JOSEPH, (En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière)

SAINT-ROCH

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à diner, etc., etc. Corniches et Tapis posés avec ordre. Son nouvel atelier lui permettra de prendre un plus grand nombre de commandes, de les exécuter avec promptitude et à des prix TRES MODERES. Québec, 11 avril 1883.—lan

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1883—Arrangement d'Hiver—1884

Le et après le LUNDI, 10 décembre, les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit:

Quitteront la Pointe Lévis Pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M. Pour la Rivière du Loup à 11.20 A. M. Pour la Rivière du Loup à 5.15 P. M. Arriveront à la Pointe Lévis De Halifax et St-Jean à 7.20 P. M. De la Rivière du Loup à 1.30 P. M. De la Rivière du Loup à 6.00 A. M.

Le Pullman quittant Lévis les Mardi, Jeudi et Samedi va jusqu'à Halifax, et celui partant les Lundi, Mercredi et Vendredi, va jusqu'à St-Jean. Tous les trains circulent d'après le temps officiel de l'Est. D. POTTINGER, Surintendant en chef. Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 6 décembre 1883. Québec, 11 décembre 1883 1105

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECUEIL de nouvelles en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une nouvelle à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent \$3, franco par la poste. Nous engageons les personnes pieuses à se procurer ce petit recueil pour le 29 novembre, jour où commence la neuvaïne préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception. En vente chez CADIEUX & DEROME, Montréal.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur Billes à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Deille, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & Frère, 98, rue St-Joseph, et Harris & Cie., 37, rue St-Jean. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Commercial Chambers, Québec, 3 novembre 1883 705

CE JOURNAL peut-être trouvé sur annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce Journal à New-York. Québec, 25 mars 1880. 997



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1883 ARRANGEMENT D'HIVER 1884

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 des vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table with columns: VAISSEAUX, TONNAGE, COMMANDANTS. Lists various ships like NUMSIAN, FARSIAN, SARDINIAN, etc., with their respective tonnage and captains.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Portland, De Halifax. Lists ship names and dates for Liverpool routes.

DE LA MALLE DE GLASGOW ET PORTLAND

Table with columns: De Glasgow, Steamer, De Portland. Lists ship names and dates for Glasgow routes.

DE LA MALLE DE GLASGOW ET BOSTON

Table with columns: De Glasgow, Steamer, De Boston. Lists ship names and dates for Glasgow routes.

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance. Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents, Québec, 15 mars 1884.

BAZAR A S-FELIX DU CAP-ROUGE.

UN bazar au profit de l'Eglise s'ouvrira à S.-Félix du Cap-Rouge, au commencement de juillet. Les dames qui présideront aux tables sont: A la table du Sacré-Coeur: Madame Jos. Drolet et Mlle J. Julien. A la table S. Patrice: Mesdames N. Flood, W. J. French, D. Murphy et J. Murphy. A la table Ste-Anne: Mesdames Adolphe Robitaille, Ferd. Letellier et Nap. Robitaille. A la table S.-Félix: Mesdames Norb. Piquet, Louis Robitaille, G. Laisné et P. Robitaille. A la table S. Jean-Baptiste: Madame N. Everell, Mlle M. Mathieu, Mesdames Z. Tardif et M. Valin. Mesdames Et. Doré, G. Miville Déchêne, Michel Hamel, les Pichet et Gendron, présideront à la table de rafraichissements. Les personnes charitables qui désirent venir en aide à l'Eglise du Cap-Rouge, sont priées d'adresser leurs offres aux Dames cideessus mentionnées ou au curé du Cap-Rouge. Cap-Rouge, 18 fév 1884. P. E. BEAUBERT, Ptre, directeur. Québec, 20 février 1884.—10f. 972

A vendre.

500 QUARTS COL TAR. 250 GODRON VERT. 100 BRAI. 200 NOIR. 250 BOTTES D'ETOUPE. 25 TONNEAUX FEUTRE GODRONNÉ pour couverture.

A BON MARCHÉ. J. & W. Reid, RUE ST-PAUL, Québec, 18 mars 1884—3m. 991

Avis important!

Bonne Nouvelle!

AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les MM. du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreux pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du P A R O I S S I E N N O T É.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure. Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire maintenant, pour être expédiées par la malle ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de m'en faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au P A R O I S S I E N N O T É à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Étant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles. Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE,

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1103

BAZAR

AVEC l'autorisation de Mgr l'Archevêque de Québec, un bazar au profit du sanctuaire de N.-D. de Lourdes, à St-Sauveur, aura lieu dans la première quinzaine de septembre prochain, dans la direction des Peres Oblats. Les dames qui présideront aux différentes tables sont: Mesdames Vve Vaillancourt, Michel Robitaille, Alfred Fiset, F. X. Biron, pour les deux tables de St-Joachim et Ste-Anne. Madame Leon Saucier pour la table de St-Joseph. Madame Cléophas Bernier pour la table de St-Jean-Baptiste. Madame La Lépine pour la table du Tiers-Ordre. Madame Pierre Roy pour la table des rafraichissements. Mademoiselle Zoé Petit pour la table des enfants de Marie. Les personnes charitables qui désirent participer à cette excellente œuvre pourraient adresser leurs offres aux dames cideessus mentionnées ou au presbytere de St-Sauveur Québec, 21 janvier 1884. 95

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza). Ce remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine. Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le muqueux, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air. En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

CONDITIONS

—DU—

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

EDITION QUOTIDIENNE.

Table with columns: CANADA, STATS-UNIS, ANGLETERRE, FRANCE. Rows for Un an, Six mois, Trois mois.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....50 centims. Pour chaque insertion subséquente...12 1/2. Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centims par ligne pour la première insertion, et de 5 centims pour les insertions subséquentes. Réclames: 20 cents la ligne. Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIETAIRE, N. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa: Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m. Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

INTERCOLONIAL

Heure de Québec. Quittera la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M. Pour Rivière du Loup et Ste Flavie à 11.20 A. M. Pour Rivière du Loup à 5.15 P. M.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE. Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

EXPRESS

Quittera la Pointe Lévis à 8.00 P. M. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, à 4.00 p. m., train de la malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m. Quittera St-Raymond à 6.30 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m. 6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis, seulement, arrivant à 9.15 p. m. Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m., et à Sherbrooke à 5.15 p. m. 5.00 a. m. convoi du fret, arrivant à la jonction de la Beauce à 8.30 a. m., et à Sherbrooke à 5.00 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUEBEC A. M. 6.45 Express pour Halifax. 10.30 Train mixte pour Richmond et Mallets pour la Rivière du Loup. P. M. 4.45 Train des marches pour la Rivière du Loup. 6.00 Malle pour l'Ouest.

Le temps et la glace le permettant. Etalon chronométrique de l'Est. 160 Voyages intermédiaires pour fret.

Marché au Bois

Prix par corde Québec, 29 janvier 1884.

Table with columns: Type of wood, Price per cord. Rows for Erable de 3 pieds, Merisier, Houleau [rouge], Epinelette [rouge], Cyprés 3 pieds, Pruche 3, Croûtes le cent, Slabs.